

RÈGLEMENT N° 371-2018
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC
DES PAYS-D'EN-HAUT POUR L'ANNÉE 2019 ET DATE DE LA VENTE
DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU QUE selon l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité régionale de comté doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de début de chacune ;

ATTENDU QUE selon l'article 1026 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité régionale de comté peut, par règlement, changer la date de la procédure de vente des immeubles pour non-paiement des taxes ;

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont, lors de la séance du conseil des maires tenue le 28 novembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont, lors de la séance du conseil des maires tenue le 28 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents que le règlement n° 371-2018 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement :

SECTION 1 – SÉANCE DU CONSEIL

1. *Séance du conseil* - Le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut établit les dates, les heures et les lieux suivants pour la tenue de ses assemblées pour l'année 2019 :

Date	Heure	Adresse
12 février	13h15	Hôtel de ville 670, rue Principale Piedmont
12 mars	13h15	Pavillon de Montfort 160, route Principale Wentworth-Nord
9 avril	13h15	Chalet Bellevue 27, rue Bellevue Morin-Heights
14 mai	13h15	Hôtel de ville 88, chemin Masson Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
11 juin	13h15	Hôtel de ville 47, rue de l'Église Lac-des-Seize-Îles
13 août	13h15	Mont Avalanche 1657, chemin de l'Avalanche Saint-Adolphe-d'Howard
10 septembre	13h15	Hôtel de ville 773, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs Sainte-Anne-des-Lacs
8 octobre	13h15	Hôtel de ville 115, chemin Dupuis Estérel
27 novembre	13h15	Place des citoyens 999 Boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle
10 décembre	13h15	Hôtel de ville 1, Place de la Mairie Saint-Sauveur

SECTION 2 – VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

2. *Date* - La vente des immeubles pour non-paiement des taxes est fixée pour 2019 au quatrième mercredi du mois de septembre, soit le 25 septembre 2018.
3. *Heure* - La vente des immeubles pour non-paiement des taxes débutera à 10h00.
4. *Lieu* - La vente des immeubles pour non-paiement des taxes se tiendra à *La Place des Citoyens*, sise au 999, boulevard de Sainte-Adèle en la ville de Sainte-Adèle.

SECTION 3 – ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

5. *Abrogation*- Le présent règlement abroge tous les règlements contraires à la présente réglementation.
6. *Entrée en vigueur*- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance régulière du 11 décembre 2018.

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 28 novembre 2018
Dépôt du projet de règlement : 28 novembre 2018
Adoption : 11 décembre 2018
Entrée en vigueur : 12 décembre 2018